

Informations de base	
2000/2017(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Le système monétaire international: comment le faire mieux fonctionner et éviter des crises futures Subject 5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire	GOEBBELS Robert (PSE)	13/12/1999

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2000	Publication du document de base non-législatif	B5-0306/2000	
02/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2001	Vote en commission		Résumé
13/09/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0302/2001	
22/10/2001	Débat en plénière		
23/10/2001	Décision du Parlement	T5-0549/2001	Résumé
23/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
09/05/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2017(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/12424

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B5-0306/2000	21/01/2000	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0302/2001	13/09/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0549/2001 JO C 112 09.05.2002, p. 0032-0140 E	23/10/2001	Résumé

Le système monétaire international: comment le faire mieux fonctionner et éviter des crises futures

2000/2017(INI) - 23/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Robert GOEBBELS (PSE, L), par 376 voix, contre 14 et 104 abstentions tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). À noter qu'un amendement a été proposé exprimant le soutien des membres à la Commission pour qu'elle étudie les conditions de l'introduction d'une taxe de type Tobin. Cet amendement a été rejeté par 273 voix contre 209 et 26 abstentions.